

AGENDA COMMUNAL



LE BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE



Plaisir
d'apprendre
du 16 au 19 août
page 8

Juillet - août 2022



www.villers-la-ville.be | Suivez-nous aussi sur  @1495VillerslaVille

Revue bimestrielle | Editeur responsable : Julie Charles



AGENDA COMMUNAL

LE BULLETIN OFFICIEL DE LA
COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE

Juillet - août 2022

SOMMAIRE

Brèves	2
Police	4-5
Environnement	6
Énergie	7
Sport	7
Enseignement	8
Espace public numérique	9
Culture	10-11
Cohésion sociale	11
Mobilité	12
Syndicat d'initiative	12-13
Commerçants & indépendants	13
Jeunesse	14
Associations	15
Évènements	16

BRÈVES

La nouvelle ambulance du poste de Marbais mise en service

B.H.N. AMBU QUI GÈRE LE 112 MARBAIS SUR L'ENTITÉ A ACQUIS UNE NOUVELLE AMBULANCE. SON PRIX HORS MATÉRIEL EST DE 145.000€.

Celle-ci est mise en service depuis le mois de Mars.

Cet outil de travail permettra au personnel de travailler dans des conditions optimales et permet un transport tout en douceur des patients.

Pour rappel, ce service n'est joignable que via le 112.

L'ambulance ira toujours vers l'hôpital le plus proche et donné par la centrale. Les ambulanciers ne choisissent pas. Le tarif unique est de 62,11€

Dans le futur et pour encore plus d'aide à la victime, un appareil « Monitoring » sera acheté. Prix +/- 5000€.

Vous désirez nous aider : BE33 1030 1984 4046
BHN AMBU Société Coopérative à finalité sociale
146A Faubourg de Bruxelles – 6041 Gosselies
Communication : Corpsul
déduction fiscale à partir de 45€



Aide psycho-juridique Les Tamaris

LE CPAS DE VILLERS-LA-VILLE, SENSIBILISÉ AUX VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES, A RÉCEMMENT CONCLU UN PARTENARIAT AVEC L'ASBL LES TAMARIS.

L'asbl **Les Tamaris** apporte une aide psycho juridique aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales depuis 13 ans. Elle est partenaire du Barreau du Brabant wallon et a créé différents partenariats avec des nombreux CPAS du Brabant wallon où elle tient ses permanences.

Celles-ci se tiennent tous les 4^{es} jeudis du mois, de 10h à 12h, dans les locaux du CPAS, rue du Berceau, 24. Elles sont entièrement gratuites pour les usagers et se tiennent avec ou sans rendez-vous.

Infos : CPAS de Villers-la-Ville - **071/88.00.28**



Les Tamaris asbl

Aide psycho-juridique aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

0460 24 50 71
www.lestamaris.be



Suivez-nous aussi sur
f @1495VillerslaVille

www.villers-la-ville.be
commune@villers-la-ville.be

Date limite de réception
des informations pour la
prochaine parution :
vendredi 08 juillet 2022



Journée familiale de la mobilité électrique ! Animations, découvertes et promenade à vélos électriques.

DÉCOUVRIR, TESTER, ANALYSER LES MODES DE TRANSPORTS ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES !
CE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022, VILLERS-LA-VILLE ACCUEILLE LA TROISIÈME ÉDITION DU SALON BELGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES !

De 10h à 18h, à l'initiative de Julie Charles, Échevine en charge de la Mobilité et du Collège communal, les jardins de la Maison communale seront occupés par différents modes de transports: motos, scooters, trottinettes, vélos, vélos cargos, bornes de rechargement, voitures,...
Un stand ludique consacré à la sécurité routière est aussi prévu avec notre nouveau partenaire VIAS!

Ces engins seront testables et les nombreuses marques présentes répondront à toutes vos questions. Une belle occasion de pouvoir comparer rapidement les offres sur le marché et de mieux connaître leurs forces et faiblesses. Un bar et une animation musicale sont prévus.

A 11h : Départ pour une promenade à vélos électriques.

Une co-organisation de l'Échevine des Sports, Anne-Michèle Pierard en collaboration avec la Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles. Un

circuit de 20 km est prévu dans les environs. Une belle occasion pour découvrir de nouveaux parcours. La promenade sera guidée et gratuite. Inscription souhaitée via roselle.dellier@villers-la-ville.be. Un vélo électrique est indispensable.

Toute la journée : Découverte gratuite des Trott-e-Villers. Cette enseigne habituellement installée au Syndicat d'initiative viendra faire connaître son produit au salon. Un petit parcours accompagné sera proposé avec ces trottinettes électriques tout-terrain. Une action soutenue par Eric Balza, Échevin en charge du Tourisme.

A noter aussi qu'à partir de 2023, l'avantage fiscal pour les voitures de société à carburant fossile sera progressivement démantelé. L'investissement dans des bornes de recharge sera déductible pour les particuliers et les entreprises. Le gouvernement souhaite que les voitures de société électriques deviennent la norme à partir de 2026.



Inauguration du Skate park

SOUTENU ET PORTÉ PAR ANNE-MICHÈLE PIERARD, 1^{ère} ECHEVINE EN CHARGE DES SPORTS, LE PROJET DE CONSTRUCTION DU SKATEPARK (OU ROLLER-PARC), IMPLANTÉ À L'ARRIÈRE DE LA PLAINE DES SPORTS DE MELLERY EST ARRIVÉ À SON TERME ET VIENT D'ÊTRE INAUGURÉ IL Y A QUELQUES JOURS.



Sur le chantier depuis le 19 avril, les ouvriers de BP SPORT n'ont pas ménagé leurs efforts afin de respecter les délais impartis pour la réalisation de cet espace en béton armé lissé d'une surface de +/- 375m² s'inscrivant dans un rectangle de 20.02 m par 14.10 m.

La Commune de Villers-la-Ville est fière de voir ce projet finalisé et surtout très heureuse d'offrir la possibilité à ses citoyens de bénéficier d'un tel espace de divertissement.

Celui-ci est accessible de 9h à 22h (20h en automne/hiver).

Feu de déchets

LA DESTRUCTION PAR COMBUSTION EN PLEIN AIR DE TOUT DÉCHET EST INTERDITE EN VERTU DE L'ARTICLE 1 DE LA PARTIE VII DE LA PRÉSENTE ORDONNANCE » (ARTICLE 133). TOUTE INFRACTION AUX DISPOSITIONS EN CETTE MATIÈRE, EST PASSIBLE D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE POUVANT ALLER (EN CAS DE GRAVE INFRACTION) JUSQU'À 100 000 EUROS.



La destruction par combustion de déchets végétaux secs est tolérée, à condition d'être située à plus de 100 m de toute habitation, édifice, forêt, bruyère, bois, verger, plantation, haie, meule, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles, ou même à une distance supérieure lorsque les fumées ou émanations sont susceptibles de créer des risques d'incendie ou des inconvénients pour le voisinage.

Par déchets végétaux, il faut entendre ceux provenant :

- | de l'entretien des jardins;
- | de déboisement ou défrichage de terrains;
- | d'activités agricoles

Il est toutefois interdit d'y ajouter des matières activantes.

Les feux allumés ne peuvent en aucun cas mettre en danger les habitations ou toute installation ou végétation voisine ni incommoder le voisinage de quelque manière que ce soit.

Les feux sont interdits dès la tombée du jour et pendant la nuit, ainsi que le dimanche et les jours fériés. Et il faut continuellement surveiller le feu et ce par une personne majeure.

Par ailleurs, le feu doit être maintenu à un niveau tel qu'il puisse être maîtrisé par celui qui l'a allumé.

Dans les bâtiments à appartements multiples, il est interdit d'utiliser les barbecues sur les balcons et terrasses, sauf si les barbecues sont reliés à un système efficace d'évacuation des fumées et odeurs de nature à éviter toute incommodité des voisins.

Brûler d'autres types de déchets est source de pollution potentiellement dangereuse pour la santé, mais représente également des nuisances pour le voisinage, sans parler des risques d'incendie.

Des alternatives à cette activité existent, comme par exemple :

- | utiliser les tontes de pelouse pour la fertilisation des sols ;
- | broyer les branchages pour en faire du paillage pour les plantations ;
- | composter des déchets organiques ;
- | etc.

Dépôt clandestin sur la voie publique

NOUS VOUS RAPPELONS AUSSI QU'IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ABANDONNER DES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

On parle de «dépôt clandestin» lorsqu'une personne se débarrasse de ses ordures intentionnellement dans le but d'éviter de payer une taxe ou de passer au parc à conteneurs (recyparcs). Les déchets concernés sont le plus souvent des sacs d'ordures ménagères, des pneus usagés, des déchets de construction, des vieux meubles, bref différents types d'encombrants.

Ces dépôts sont punissables par la loi et les amendes peuvent être considérables.....



Lutte contre le bruit

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE (RGPD) STIPULE EN SA SECTION CONSACRÉE À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT QUE « SANS PRÉJUDICE DES DISPOSITIONS LÉGALES, DÉCRÉTALES OU RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AU TAPAGE NOCTURNE ET AUX POLLUTIONS PAR LE BRUIT, SONT INTERDITS TOUS BRUITS OU TAPAGES DIURNES OU NOCTURNES CAUSÉS SANS NÉCESSITÉ LÉGITIME ET QUI TROUBLENT LA TRANQUILLITÉ ET LA COMMODITÉ DES HABITANTS ».

Il s'agit de tout acte intentionnel ou négligence coupable entraînant un bruit de nature à troubler la tranquillité des riverains et se produisant entre 22 heures et 6 heures.

Plusieurs sources sonores sont visées par le RGP, mais il est notamment prévu qu'il est interdit « de faire fonctionner, à tout moment, tout appareil de diffusion sonore qui troublerait la quiétude des habitants ». Cela comprend donc tout appareil de diffusion de musique. Ou encore de faire fonctionner de manière exagérée tout appareil de diffusion de musique au sein d'un habitacle de voiture.

Pour faire simple, le principe est qu'il est interdit de troubler la quiétude de la population par des bruits intempestifs.

Nous avons parlé ci-dessus des appareils sonores, mais cela peut être également le fait de bruit d'animaux comme des aboiements intempestifs de chiens, mais cela comprend aussi les cris et chants des humains (intempestifs).

Toute infraction peut entraîner une amende administrative pouvant aller jusqu'à 350 euros.



Boissons alcoolisées sur la voie publique

AVEC LES BEAUX JOURS, LES MOMENTS DE CONVIVIALITÉS SE MULTIPLIENT, ENTRE VOISINS, FAMILLES OU AMIS, LES TENTATIONS SONT LÀ.

Le Règlement Général de Police stipule qu'il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique. Bien évidemment, il existe des exceptions, comme le fait de consommer des boissons alcoolisées :

- l sur les terrasses dûment autorisées ;
- l ou lors de toute manifestation commerciale, festive ou sportive dûment autorisée ou organisée par la Commune.

Au-delà de la consommation, il est également interdit de « vendre, de distribuer ou de mettre en vente des boissons alcoolisées sur la voie publique sauf autorisation délivrée par les autorités compétentes ». Mais aussi « d'abandonner des bouteilles, canettes et autres objets, déchets ou débris sur la voie publique ou dans les propriétés privées ».

Ces comportements engendrent des sanctions, notamment une amende administrative, mais aussi une potentielle saisie (administrative) des boissons alcoolisées (et ce en vue de leur destruction).



La période de vacances approche...

HABITER EN SÉCURITÉ EST UNE QUESTION DE BONNES HABITUDES.

Les meilleures serrures ne serviront à rien si vous ne les utilisez pas ou si vous laissez en même temps une fenêtre ouverte. De bonnes habitudes coûtent peu, voire rien et ont un énorme impact sur l'éloignement des visiteurs indésirables. Ces mesures sont si simples qu'elles sont souvent perdues de vue.

Besafe a repris toutes les mesures organisationnelles dans une brochure «Habiter en sécurité» disponible sur le site www.besafe.be dans la rubrique «documentation».



ENVIRONNEMENT

Halte à la prolifération des plantes aquatiques envahissantes !

LES MARES ET LES ÉTANGS CONSTITUENT DE VÉRITABLES HAVRES DE NATURE. ON Y RETROUVE AUSSI, PLUSIEURS ESPÈCES DE PLANTES AQUATIQUES HORTICOLES EXOTIQUES, DONT MALHEUREUSEMENT UN PETIT NOMBRE D'ENTRE ELLES PEUVENT SE RÉVÉLER ÊTRE DE VÉRITABLES FLÉAUX !

D'une vigueur et d'un taux de croissance exceptionnel, les plantes exotiques forment des tapis denses sur l'eau et peuvent ainsi rapidement devenir « hors de contrôle » pour les propriétaires de plans d'eau. Une fois présents dans la nature, ces tapis de plantes nuisent grandement à la biodiversité en concurrençant la végétation indigène, en empêchant la lumière de pénétrer dans les plans d'eau et en faisant ainsi progressivement disparaître toute vie aquatique.

Afin d'éviter ce type de nuisances, il est recommandé de bien se renseigner avant d'introduire une plante et de bien sûr favoriser les plantes indigènes. En cas de doutes ou de questions, n'hésitez pas à contacter le **Contrat de rivière Dyle-Gette** qui pourra vous aider !

Contacts :

Jérémy Guyon - 0487/90 77 67 - j.guyon@crdg.be

Dido Gosse - 0497/97 84 39 - liferiparias@crsenne.be

Méfiez-vous particulièrement de la *Crassula des étangs* (*Crassula helmsii*), de l'*Hydrocotyle fausse-renoncule* (*Hydrocotyle ranunculoides*), des *Jussies* (*Ludwigia sp*) et du *Myriophylle du Brésil* (*Myriophyllum aquaticum*).



Plan d'eau envahi par l'*Hydrocotyle* →

Sauvons les faons avant la fauche !

FAIRE CONTRÔLER SA PRAIRIE AVANT UNE FAUCHE ET AINSI ÉVITER LA PERTE DE NOMBREUX ANIMAUX SAUVAGES EST UNE PRATIQUE DE PLUS EN PLUS COURANTE.



C'est d'ailleurs le bon réflexe qu'a eu un de nos agriculteurs en faisant appel à l'ASBL Sauvons Bambi Belgique qui s'est chargée de le mettre en relation avec un de ses pilotes de drones. Ce geste a d'ailleurs permis de capturer

un faon et de le mettre en sécurité pendant la récolte et le fauchage. Cette démarche est à souligner par son originalité et son efficacité. L'asbl fonctionne uniquement par don. La démarche est donc gratuite.

Chaque année, des milliers d'oiseaux nicheurs au sol sont détruits par les travaux de broyage des talus et bords de route malgré les fauches tardives et malgré les soins des opérateurs. De même, les agriculteurs sont dépités de voir, malgré leurs précautions, les faons de chevreuils mutilés et tués par leurs larges et rapides engins.

« Nous sommes ravis d'avoir fait cette démarche, explique Guillaume Vermeiren. Ça en vaut vraiment la peine. Je le conseille à tous les autres agriculteurs. »

En effet, ces animaux sauvages ont le réflexe de se tapir pour tenter d'échapper au danger. Cette stratégie provoque leur perte, hélas, dans des souffrances imaginables et une mort certaine. De plus, les répercussions ne se limitent pas uniquement à la faune sauvage, mais peuvent aussi concerner les animaux d'élevage car les cadavres contaminent le fourrage, ce qui peut mener à des intoxications graves, surtout des chevaux ou des vaches.

Des solutions technologiques existent pour éviter ces destructions : des passionnés de nature se sont regroupés pour investir dans un matériel de détection thermique. Un drone équipé d'une caméra thermique et une autre de jour permet de détecter des nids, des oiseaux qui couvent, des levrauts et des faons de chevreuil qui sont blottis dans les hautes herbes.

En Belgique, 57 faons ont ainsi pu être sauvés en 2020. Grâce aux 24 pilotes bénévoles, l'ASBL Sauvons Bambi Belgique a réussi à sauver 204 faons et 62 lièvres l'année dernière.

ASBL Sauvons Bambi Belgique
081/13.79.11 - sauvonsbambi.be



Changement important au niveau des **primes habitations**

ALLÈGÈMENT DE LA PROCÉDURE POUR LES PETITS TRAVAUX ET L'ISOLATION DE LA TOITURE.

**Vous souhaitez rénover votre toiture ?
Votre logement a besoin de rénovations légères ?
Vous souhaitez entreprendre des travaux
d'amélioration de la performance énergétique de
votre logement ?**

La prime toiture et travaux de moins de 3.000€ HTVA est faite pour vous ! Elle vous permettra de procéder à la rénovation complète de votre toiture ou de faire réaliser de petits travaux de salubrité et de rénovation énergétique, sans devoir effectuer d'audit énergétique préalable.

Ce nouveau mécanisme d'aide simplifiée est complémentaire au système des primes Habitations existant depuis 2019. De plus, les demandeurs pourront désormais réaliser certains travaux eux-mêmes, sans passer par des professionnels.

Travaux subsidiés :

- | isolation de toiture ;
- | remplacement de menuiseries extérieures (fenêtres et portes) ;
- | murs : travaux pour résoudre des problèmes d'humidité ;
- | sols : travaux pour résoudre des problèmes de stabilité ;
- | pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire ;
- | ventilation ;
- | installation de chauffage ;
- | installation d'eau chaude sanitaire
- | travaux pour résoudre des problèmes de salubrité ...

La facture finale des travaux doit être datée à partir du 1^{er} mai 2022 et vous pourrez rentrer votre demande dès le 1^{er} septembre 2022. Des photos avant et pendant les travaux vous seront demandées.

Les infos et formulaires seront disponibles à partir du 1^{er} septembre 2022 sur le site energie.wallonie.be. Ce site reprend tous les détails sur cette action.

Pour les travaux de plus grande importance, le système des primes « habitations » reste d'application. La Commune de Villers-la-Ville, propose, pour les ménages à faibles revenus, de prendre en charge la totalité du prix de l'audit.

Cette dernière mesure rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC).

Infos : Service Energie - Delphine Robinet :
071/87.03.87 - energie@villers-la-ville.be



Olivier Muls est le nouveau boss du Complexe sportif

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE COMMUNALE AUTONOME EST HEUREUX D'ANNONCER LA NOMINATION D'OLIVIER MULS AU POSTE DE DIRECTEUR DU COMPLEXE SPORTIF.

Doté d'une sacrée expérience de gestion dans le domaine sportif, ce Bousvalien de 43 ans, passionné de vélo, de surf, de jardinage et de lecture est donc le nouveau patron du sport villersois.

Employé au Service des Sports au Stade Gaston Reiff de Braine l'Alleud durant quatre années, il a ensuite endossé le costume de Directeur de la Régie Communale Autonome (anciennement ASBL) à La Hulpe pendant quatorze ans où il a notamment contribué à la création et au développement d'un bassin de natation et d'un centre de fitness.

Désireux de se lancer un nouveau défi et de se rapprocher de son domicile, c'est avec enthousiasme, rigueur et détermination qu'il a accepté d'endosser cette responsabilité de gestionnaire de nos infrastructures sportives villersois.

Il débarque en tout cas à Sart-Dames-Avelines rempli d'objectifs et de priorités. La redynamisation du Complexe sportif, le développement des infrastructures et des espaces existants en lien avec les clubs locaux, l'intégration de nouvelles activités en journée, une mise en place de nouveaux outils de gestion mais également une plus grande proximité avec les clubs sportifs sont autant de challenges qui attendent Olivier Muls.

A la tête d'une équipe de sept employés et de nombreux étudiants, nul doute que le nouveau Directeur aura les épaules assez solides que pour répondre favorablement aux espoirs placés en lui



ENSEIGNEMENT

Plaisir d'apprendre

POUR LA 2^{ème} ANNÉE, EMMANUEL BURTON, DÉPUTÉ-BOURGMESTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT ET ANNE-MICHÈLE PIERARD, 1^{ère} ECHEVINE EN CHARGE DE LA JEUNESSE SOUHAITENT PARTICIPER AU PROJET « PLAISIR D'APPRENDRE ».



Couplée à des activités sportives et/ou culturelles, pour les élèves qui terminent la 6^{ème} primaire à jusqu'à la 5^{ème} secondaire, la remédiation portera principalement sur des révisions dans les matières de base : français, math, sciences et des notions de méthodologie et de techniques d'apprentissage.

Elle s'organisera la semaine du 16 au 19 août 2022 (4 jours) dans les locaux de la bibliothèque communale.

De manière pratique, nous recherchons, pour l'encadrement des ados :

- | **Etudiants des Universités ou Hautes Ecoles issus des filières pédagogiques** aptes à soutenir les élèves dans les matières suivantes : math, français sciences.
- | **Prêts à assurer le soutien pédagogique** dans les matières ci-dessus et **possédant des compétences en animations sportives-culturelles.**
- | Une **expérience dans le domaine du soutien scolaire** est un plus.
- | Disponible la semaine **du 16 au 19 août 2022.**

*Rémunération : 10,50€ brut de l'heure

* **Candidatures à rentrer pour le 15 juillet 2022** au service ATL.

NOUS
RECHERCHONS

Pour les jeunes villersois de 12 à 16 ans en demande de soutien scolaire, nous offrons :

- | Une semaine de **remédiation et de soutien scolaire**, accompagné d'**activités sportives et/ou culturelles**
- | La gratuité pour toutes ces activités
- | **Inscriptions obligatoires pour le 20 juillet 2022** au service ATL.
- | **Nombre de places limité**

Ces activités se dérouleront dans le plus grand respect du protocole sanitaire qui sera d'application à ce moment-là.

Informations et inscriptions : Service ATL - Ann Donneaux - 071/87 03 63 - atl@villers-la-ville.be

NOUS
OFFRONS

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Programme de formations à l'Espace Public Numérique !

SOUcieuse de réduire la fracture numérique et d'offrir à chacun une autonomie en informatique, Julie Charles, Échevine des Nouvelles Technologies chapeaute les activités de l'EPN. A ses côtés, Maïté Villar assure la coordination. Jean-Paul Berck, Thierry Van Wilder et Guillaume Goeffoet animent ces formations.



Une permanence est prévue tous les mercredis et jeudis de 14h00 à 16h00, rue Gustave Linet, 44 à Sart-Dames-Avelines. Des rendez-vous individuels sont aussi possibles. Une semaine sur deux, une formation est donnée sur différents thèmes. Les inscriptions sont obligatoires, l'entrée est gratuite.

Infos et inscriptions : Maïté Villar – 071/87.03.52 - maite.villar@villers-la-ville.be - [f @epnvillerslaville](#)

PROGRAMME JUILLET

Mercredi 06/07 : « Windows 11 »
Présentation de Windows 11. Comment passer à Windows 11 sans la mise à jour et facilement ?

Jedi 07/07 : « Application QR Code »



A quoi ça sert ? Comment l'installer ? Comment l'utiliser ?

Mercredi 13/07 : Questions-réponses
Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

Jedi 14/07 : Questions-réponses
Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

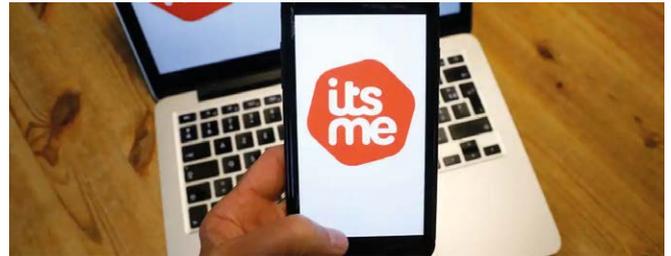
**Du 18 juillet au 15 août :
FERMETURE ANNUELLE**

**Vous connaissez un peu l'informatique ou bien vous en avez de larges connaissances ?
Vous avez un peu de temps à consacrer au bénévolat ?
Vous souhaitez rejoindre l'équipe d'animateurs comme bénévole ?**
Contactez Maïté Villar :
071/87.03.52 - maite.villar@villers-la-ville.be

PROGRAMME AOÛT

Mercredi 17/08 : « Windows 10 et Windows 11 »
Brainstorming des connaissances et rafraichissement

Jedi 18/08 : « Application It's me »



A quoi ça sert ? Comment l'installer ? Comment l'utiliser ?

Mercredi 24/08 : Questions-réponses
Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

Jedi 25/08 : Questions-réponses
Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

**Mercredi 31/08 :
« Linux »**
Présentation du système d'exploitation Linux et ses avantages



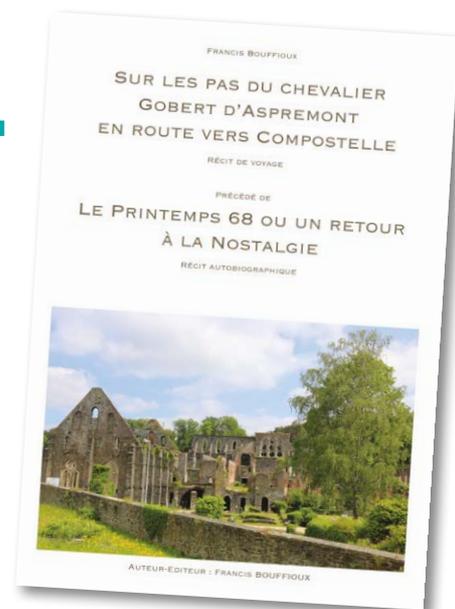
CULTURE

Francis Bouffieux sort son deuxième ouvrage

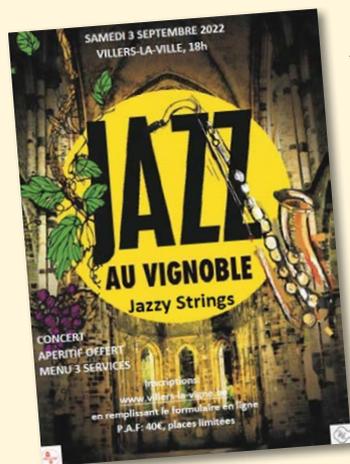
APRÈS UN PREMIER OUVRAGE SORTI EN AVRIL 2018 INTITULÉ « **ET POURQUOI PAS UNE DOSE DE NOSTALGIE ?** », L'AUTEUR-ÉDITEUR PERWÉZIEEN FRANCIS BOUFFIEUX VIENT DE PUBLIER LES SUITES DE SES PREMIERS RÉCITS : « **SUR LES PAS DU CHEVALIER GOBERT D'ASPREMONT EN ROUTE VERS COMPOSTELLE** » PRÉCÉDÉ DE « **LE PRINTEMPS 68 OU UN RETOUR À LA NOSTALGIE** ».

Sollicité pour donner suite à son premier ouvrage qui a permis à ses lecteurs de découvrir le secret des Abbés de Villers-la-Ville et des parchemins anciens dont la traduction a pu donner un éclairage sur la jeunesse d'un grand personnage de l'Histoire, Francis Bouffieux nous revient donc avec second numéro ... sur les chemins de Compostelle !

L'album de format A4 comporte deux parties de récits et une troisième de galerie photos. L'ensemble est assemblé avec une finition en dos carré cousu fil de lin.



Vendu au prix de 37€, il est disponible en passant directement commande auprès de l'auteur : francis.bouffieux@skynet.be – 0479/564302 ou dans certains points de vente de notre entité (boutique de l'Abbaye, librairie de Marbais et librairie du Tienne).



Jazz au vignoble 2022

CETTE ANNÉE ENCORE, LA CONFRÉRIE DU VIGNOBLE DE L'ABBAYE DE VILLERS EN BRABANT EST HEUREUSE DE VOUS INVITER À SA TRADITIONNELLE SOIRÉE « JAZZ AU VIGNOBLE » QUI SE DÉROULERA LE SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022.

Nous vous accueillerons comme de coutume, dès 18h, dans le vignoble même - notre petit clos de 20 ares - où vous pourrez admirer plus de mille pieds de Regent, Phoenix et

Muscaris. Ensuite vous vous dirigerez vers les ruines de l'abbaye, en passant par le jardin de l'abbé. C'est dans le cloître qu'un verre de Villers-la-Vigne® vous sera offert en apéritif. Fait exceptionnel : il s'agira de Vin Mousseux de Qualité, extra brut rosé, assemblage de Regent et Phoenix de notre clos.

L'orchestre de jazz spécialement choisi par notre équipe : « **Jazzy Strings** » animera l'apéritif et la soirée. Nous quitterons ensuite les ruines pour nous diriger vers le Moulin de l'Abbaye.

C'est dans la grande salle de restaurant de celui-ci que le repas 3 services vous sera servi par l'équipe du Traiteur Grégoire :

- | Scampis coco, légumes wok et curry rouge
- | Porcelet de Piétrain, sauce moutarde à l'ancienne et gratin dauphinois
- | Charlotte aux fruits

Remarques :

- | Les distances à parcourir entre ces différents lieux sont relativement courtes mais comportent plusieurs escaliers. Nous recommandons aux personnes à mobilité réduite de se signaler dès leur inscription, afin que nous puissions leur faciliter autant que faire se peut l'accès aux différents endroits que nous découvrirons pendant la soirée.
- | **Le nombre de places étant strictement limité à 150 personnes, la Confrérie se réserve le droit de clôturer anticipativement les inscriptions – ne tardez donc pas à vous inscrire !**
- | Comme le nombre de places assises disponibles et de couverts est également de 150, une inscription est également requise pour les enfants qui ne seraient pas dans un landau ou poussette et auraient donc besoin d'une place à part entière.

Inscription : www.villers-la-vigne.be - PAF : 40 EUR
Ce prix comprend :

- | l'entrée au vignoble, puis l'accès au cloître
- | l'apéritif: un verre de Vin Mousseux de Qualité de Villers-la-Vigne®,
- | le menu 3 services, servi à votre table,
- | l'accompagnement musical pendant l'apéritif et le concert durant le repas

Fermeture des portes à 18h45.

Inauguration de la nouvelle bibliothèque communale

ANCIENNEMENT IMPLANTÉE DANS UN LOCAL LOUÉ À LA SNCB À LA GARE DE TILLY, LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE VIENT D'ACHEVER SON DÉMÉNAGEMENT ET A AINSI PU FÊTER SON INAUGURATION DANS UNE MAISON APPARTENANT À LA COMMUNE, À RIGENÉE.

Plus spacieux, aménagé avec goût et disposant de nouveaux rayonnages capables de stocker plus de 7000 ouvrages, ce nouvel espace culturel flambant neuf ravira les quelques 1300 lecteurs et la demi-douzaine de bénévoles qui s'en occupent.

Soutenu et porté par Anne-Michèle Pierard, la Première Echevine en charge de la Culture, ce projet de délocalisation de la principale infrastructure culturelle de notre commune s'inscrit parfaitement dans un objectif de découverte des connaissances, de partage et de valorisation du savoir.

🕒 La bibliothèque communale ouvre ses portes trois fois par semaine : les mardis et jeudis de 15h30 à 18h et les samedis de 10h à 12h.

Les tarifs défient également toute concurrence puisqu'ils sont établis à 10 centimes d'euros pour un prêt de 15 jours en ce qui concerne les livres pour la jeunesse et de 20 centimes pour les adultes.

Deux activités sont d'ores et déjà prévues, à savoir un cercle de lecture qui se réunit un jeudi par mois ainsi qu'un cercle de lecture de contes pour enfants qui se tient un samedi par mois.



**Bibliothèque Communale
de Villers-la-Ville**

Infos :

Rue du Chatelet 13
071/87.03.84 - 071/94.62.96
bibliothequevlv@hotmail.be
www.villers-la-ville.be/bibliotheque



COHÉSION SOCIALE



La donnerie «Ressource & Moi» a ouvert ses portes !

Ressource&moi
DONNERIE VILLERSOISE

LA DONNERIE A ÉTÉ INAUGURÉE LE 20 MAI 2022 À SART-DAMES-AVELINES EN PRÉSENCE DE SOPHIE KEYMOLEN, DÉPUTÉE PROVINCIALE ET ÉRIC BALZA, ÉCHEVIN EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES.

Les lieux, situés à l'arrière de la salle polyvalente, fonctionnent grâce à des bénévoles motivés. N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil, de belles choses vous y attendent !

Voici nos horaires d'ouverture :

Mercredi : de 13h à 17h - Vendredi : de 15h à 18h
Samedi : de 10h à 13h - Dimanche : de 10h à 12h

Braderie le samedi 27 août !

! Pour les dons, merci de les apporter en prenant rendez-vous au 071/87.03.84.

! Pour plus de renseignements : Mme TIELEMANS au 071/87.03.84.

! Adresse donnerie : Rue Gustave Linet, 40-44, 1495 Sart-Dames-Avelines



MOBILITÉ

Un réseau cyclable sur l'ensemble du Pays des 4 Bras

BONNE NOUVELLE POUR LES CYCLISTES : LE PAYS DES 4 BRAS EST MAINTENANT ÉQUIPÉ DU RÉSEAU CYCLABLE POINTS-NOEUDS SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE, À SAVOIR VILLERS-LA-VILLE, GENAPPE ET LES BONS VILLERS.

Depuis le 8 mai 2022, grâce à une belle collaboration entre le GAL, la Commune des Bons Villers et la Province du Hainaut, les chaînons manquants du réseau ont été inaugurés sur la commune hennuyère, permettant ainsi de compléter le réseau déjà existant sur les communes de Genappe et Villers-la-Ville. Avec une quarantaine de kilomètres supplémentaires, le Pays des 4 Bras offre désormais 150km d'itinéraires balisés et rejoint ainsi un réseau cyclable international !

Le réseau points-noeuds, qu'est-ce que c'est ?

Les « points-noeuds » sont un système de fléchage d'itinéraires cyclables. Érigés en réseaux, ils permettent de circuler sans carte sur des milliers de kilomètres. Concrètement, dans un périmètre large et défini, des numéros sont attribués aux croisements stratégiques de voiries cyclables. Ces numéros sont ensuite repris, pour chaque carrefour, sur des panneaux qui indiquent également la direction d'autres carrefours numérotés appartenant au réseau.

Pour créer un itinéraire, vous devez relever les différents numéros à suivre pour réaliser votre parcours. Pour cela, différentes méthodes sont possibles :

- ▮ D'une part, il existe des cartes « papier » des différents réseaux. Une carte du réseau du Pays des 4 Bras sera d'ailleurs disponible début juillet et sera gratuite : vous pouvez vous en procurer une au Syndicat d'initiative de votre commune !
- ▮ D'autre part, des planificateurs en ligne, tels que www.fietsknoop.nl (Belgique, Pays-Bas et Allemagne), www.fietsnet.be (Belgique et Pays-Bas) ou sur www.visithainaut.be (Wallonie) sont facilement utilisables.

Alors, en selle ? Profitez de l'été pour partir à la découverte de notre belle région, en suivant un itinéraire que vous aurez facilement réalisé vous-mêmes grâce à ce tout nouveau réseau !



SYNDICAT D'INITIATIVE

Changements au Syndicat d'Initiative

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT D'INITIATIVE A ÉLU SES NOUVELLES ADMINISTRATRICES ET SES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS.



Parmi ceux-ci un nouveau bureau a été constitué, composé de :

- ▮ **Martine SIERENS**
en tant que Présidente ;
- ▮ **Jacques TAMINIAU**
en tant que Vice-Président ;
- ▮ **Marie Joëlle VANWALLEGHEM**
en tant que Trésorière ;
- ▮ **Cathy BODSON**
en tant que Secrétaire.

COMMERÇANTS & INDÉPENDANTS

Un repas des commerçants riche d'informations et de rencontres !

CE LUNDI 13 JUIN, PRÈS DE 105 PERSONNES ÉTAIENT RASSEMBLÉES AU COMPLEXE SPORTIF DE SART-DAMES-AVELINES POUR LE 1^{ER} REPAS DES COMMERÇANTS ! IL REPRÉSENTAIT 57 ENSEIGNES DIFFÉRENTES, TOUS SECTEURS CONFONDUS. UN SUCCÈS POUR CETTE SOIRÉE SOUS LE SLOGAN «ACHETEZ LOCAL C'EST L'IDÉAL» !

La soirée visait tant le réseautage et le plaisir de se retrouver qu'à la communication de plusieurs informations. Depuis plusieurs mois, la Commune a mis en place des dossiers de soutien qui devaient leur être présentés.

Après un apéritif, les invités ont rejoint les longues tables dressées dans le restaurant. Julie Charles, l'Échevine des Commerces a alors présenté chacun des invités. « *Villers-la-Ville peut fonctionner en circuit court, a-t-elle rappelé. Face à la complémentarité des secteurs d'activités présents ce soir, vous pouvez déjà tous être clients les uns des autres.* »

Ensuite, **plusieurs actions de soutien mises sur pied en collaboration avec la Province du Brabant wallon** ont été détaillées. Il s'agit d'une centrale de prêt de matériel communal dédiée aux activités économiques : tentes, bancs, rallonges, éclairages, sacs réutilisables, ... La Commune propose aussi deux nouvelles primes à l'investissement pour la relocation de surfaces commerciales libres et pour l'aide à la digitalisation !

Julie Charles est aussi revenue sur des supports communaux gratuits dédiés à la publicité comme les 3 écrans numériques installés au Complexe, au CPAS et à la Maison communale ainsi que sur l'annuaire économique en ligne. Les murs des salles de sports du complexe sportif sont aussi disponibles pour du sponsoring.



Un menu a ensuite été servi aux participants heureux de se retrouver. « *Plusieurs travaillent seuls, explique l'Échevine. C'est une belle occasion pour eux de se rendre compte du tissu économique qui les entoure.* » La soirée s'est terminée aux petites heures avec le désir de tous de renouveler ce type de rencontre.

Infos : roselle.dellier@villers-la-ville.be ou jerome.borremans@villers-la-ville.be
Détails : www.villers-la-ville.be/commerces

Promenade macro photo dans les Jardins Partagés de Villers-la-Ville

POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION DE SA PROMENADE MACRO PHOTO, LE SYNDICAT D'INITIATIVE VOUS ACCUEILLERA LE DIMANCHE 7 AOÛT 2022, À 10H.

Venez nombreux nous y rejoindre, que vous ayez un smartphone ou un appareil plus professionnel. Votre guide Jacques Taminiau vous emmènera vers les Jardins Partagés de Villers-la-Ville.

Capturez la faune et la flore miniatures en version grandiose.

Vous en serez les premiers surpris.

Comme les précédentes éditions, les meilleures photos réalisées seront mises à l'honneur.

L'activité est gratuite.

Infos et réservations : Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville

Rue de l'abbaye, 53 - 1495 Villers-la-Ville

071/87.98.98 - sivillerslaville@skynet.be



JEUNESSE

Touki à la découverte de Villers

LES VACANCES CONTINUENT CHEZ ANIMAGIQUE ...

Pendant les deux dernières semaines du mois d'août, vos enfants vont découvrir leur belle commune de Villers-la-Ville en s'amusant. Bricolage, jeux, visites, promenades, ... sont au programme.

Dates : 1^{ère} semaine : du mardi 16 août au vendredi 19 août 2022
2^{ème} semaine : du lundi 22 août au vendredi 26 août 2022

Ecole : école communale de Villers-la-Ville

Tarifs : semaine 1 : 65€/hors garderie
semaine 2 : 70€/hors garderie
garderie 0,25€ / 15min.

Adresse : rue Jules Tarlier 34, 1495 Villers-la-Ville

Inscriptions à l'avance obligatoires par téléphone ou par mail

Contact : Julie Seghin 0474/67.56.83 - touki.villers@gmail.com

Facebook : Touki Villers

Activités : 9h à 16h - **Garderies :** 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h



STAGE D'ÉTÉ
LE BONHEUR EST DANS NOS MAINS
2^{ème} édition
DU 22 AU 26 AOÛT 2022 À MARBISOUX

POUR LES GRANDS!
De 7 à 12 ans

TARIF : 110 €
HORAIRE : De 9 à 16h

Garderie à partir de 8h et jusqu'à 17h : Forfait 5€/semaine

Inscription possible à la journée (25€)

Chemin Depas, 32
1495 Marbisoux

Couture, Poterie, Cuisine, Cabanes, Nature, Emotions, Méditations, Ecologie

+ Piscine, s'il fait beau!

Le bonheur est dans nos mains

STAGE POUR LES GRANDS DE 7 À 12 ANS

Pour bien terminer les vacances, couture, poterie, cuisine, cabanes, nature, émotions, méditations et écologie seront au programme de ce stage;

Dates : du lundi 22 août au vendredi 26 août 2022

Tarifs : semaine complète : 110€/hors garderie
inscription à la journée : 25€/hors garderie
garderie 5€ / forfait semaine

Adresse : chemin Depas, 22 - 1495 Marbisoux

Contact : Fabienne Quoidbach - quoidbachfabienne@gmail.com

Activités : 9h à 16h - **Garderies :** Dès 8h - jusqu'à 17h

Stages à l'Abbaye de Villers-la-Ville

POUR LES ENFANTS DE 6 À 11 ANS RÉPARTIS EN DEUX GROUPES (6-8 ANS ET 9-11ANS)

- ! Du 4 au 8 juillet, de 9h à 16h : **Sur les traces des bâtisseurs à l'Abbaye**
Pendant une semaine, glissez-vous dans la peau des compagnons bâtisseurs qui ont construit l'Abbaye.
- ! Du 24 au 28 octobre, de 9h à 16h : **Harry Potter à l'Abbaye**
Poudlard s'installe dans l'Abbaye pour une semaine de magie...

Horaire : de 9h à 16h (garderie de 8h à 9h et de 16h à 17h30. 1€ par heure entamée, forfait de 12€ pour la semaine)

Tarifs : 110 € par enfant et 95 € pour le deuxième enfant d'une même famille (le nombre d'inscriptions est limité)

Inscriptions : bastiane.meurice@villers.be



ASSOCIATIONS

Programme de la kermesse de Marbisoux 2022

VENDREDI 12/08

17h00

After Work (bar à bières spéciales - cocktails) à la salle « Le Marbisoux » - Ouverture des loges foraines

19h30

Concours de belote à la salle «Le Marbisoux» (30 € - 6 boissons / équipe - 6 tours - prix en espèces)

21h00

Soirée « Bye Bye Covid ! » au chapiteau (entrée 5 € - DJ Mystero) - (2 boissons gratuites avec l'entrée de 21h à 22h - 1 boisson gratuite avec l'entrée de 22h à 23h)

SAMEDI 13/08

14h00

Whist à la salle « Le Marbisoux » (renseignements au 0486/381643)

Jeu de bouloir devant la salle - **Sumos**

15h00

Ouverture des **loges foraines**

21h00

Soirée « Shots Therapy » au chapiteau (entrée 5 € - DJ : Fabio Felici)

DIMANCHE 14/08

08h00

Chant du coq au chapiteau

12h00

Dîner à la salle « Le Marbisoux » (Infos et réservations : 0486/38.16.43)

15h00

Spectacle de magie au chapiteau - **Sumos**

17h00

Quiz musical au chapiteau (gratuit - équipes de 5 personnes - prix aux 3 premières équipes)

21h00

Soirée « Palladium » au chapiteau (entrée 8 € - DJs : JNO - Furax - CP) - 1 Cocktail gratuit (sans alcool aux - de 16 ans) par personne de 21h à 22h !

LUNDI 15/08

9 h 30

Messe pour les défunts de la part de la Confrérie St-Roch suivie de la procession - Ouverture des **loges foraines**

11h00

Apéritif musical à la salle « Le Marbisoux »

14h00

Départ des pèlerins pour Jérusalem

15h00

Maquillage - Balades en poneys

18h30

Rentrée des pèlerins, vente du bien d'autrui, danse, mort et résurrection d'un frère

20h30

Concert du groupe Mister Cover au chapiteau - Entrée gratuite !

MARDI 16/8

15h30

Goûter des pensionnés à la salle « Le Marbisoux » animé par Norbert - Ouverture des loges foraines

18h00

Distribution de tickets aux enfants



Portes ouvertes de la Ferme de Berines les 27 et 28 août 2022

VISITE LIBRE OU AVEC UN GUIDE DE NOS CULTURES ET DE NOS INSTALLATIONS.

- | Exposition du matériel utilisé et démonstration d'utilisation aux champs.
- | Diverses activités ; château gonflable ; petite restauration.
- | Dimanche 28 août, à partir de 12h30, repas BBQ (réservation obligatoire)

Infos et réservations :

5, Chemin de la Bruyère du coq - 1495 Sart-Dames-Avelines
0479/94.34.44 - www.fermedeberines.com - fermedeberines@hotmail.com

ÉVÈNEMENTS



10 JUILLET

| Course cycliste ASBL Procycling 5140

Sart-Dames-Avelines

Infos : Ludovic Draux – 0485/200.227

DU 12 JUILLET AU 15 AOÛT

| Spectacle d'été « Roméo & Juliette »

Abbaye de Villers-la-Ville.

Réservations : www.deldiffusion.be

27 JUILLET

| Tour de Wallonie

Passage par Mellery, Tilly et Marbais.

Infos : <https://www.trworg.be/>

07 AOÛT

| Promenade macro photo

Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville

Infos : 071/87.98.98 - sivillerslaville.be

→ Voir page 12

| Course cycliste ASBL Procycling 5140

Marbais

Infos : Ludovic Draux – 0485/200.227

DU 12 AU 16 AOÛT

| Kermesse de Marbisoux

→ Voir page 15

DU 16 AU 19 AOÛT

| Plaisir d'apprendre

→ Voir page 8

21 AOÛT

| Vide dressing

Maison des Jeunes de Mellery

Infos : h.audrey02@gmail.com

26 & 27 AOÛT

| Nuit des Chœurs

Abbaye de Villers-la-Ville

Réservations : www.nuitdeschoeurs.be

DU 26 AU 30 AOÛT

| Kermesse de Mellery

DU 27 AU 28 AOÛT

| Portes ouvertes de la Ferme de Berines

Infos : 0479/94.34.44 - www.fermedeberines.com

→ Voir page 15

03 SEPTEMBRE

| Jazz au vignoble

→ Voir page 10

11 SEPTEMBRE

| Salon du véhicule électrique et hybride

→ Voir page 3

La journée du petit élevage

LES AMIS DU PETIT ÉLEVAGE DE VILLERS-LA EN COLLABORATION AVEC LE SYNDICAT D'INITIATIVE ORGANISENT LA JOURNÉE DU PETIT ÉLEVAGE LE DIMANCHE 4 SEPTEMBRE DE 10 À 16H30.

- | Sous chapiteaux, dans les jardins du Syndicat d'Initiative, rue de l'Abbaye, 53 à Villers-la-Ville
- | Salon-vente et présentation d'animaux de basse-cour avec volailles, cobayes, lapins, pigeons, tous bagués ou tatoués pour les lapins et en ordre de vaccination.
- | Possibilité pour les enfants de toucher les jeunes lapins
- | Les chiens devront rester à distance.
- | Une petite restauration et un bar vous seront proposés tout au long de ce dimanche

| Renseignements : Somville J.-M. : 071/87.86.21

